

DÉCISION DU MAIRE N°DEC20250060 PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT POUR LA RÉNOVATION DE LA PISTE D'ATHLÉTISME DU COMPLEXE VINCENDON DANS LE CADRE DU PLAN 5 000 ÉQUIPEMENTS - ANNÉE 2025

Le maire de la commune de Saint-Chamond,

Vu les articles L. 2122-22, L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 20230144 du conseil municipal en date du 23 octobre 2023, visée pour valoir récépissé le 26 octobre 2023 portant délégation d'attributions au maire en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la mise en place par l'Agence National du Sport d'une subvention pour 2025,

Considérant que la commune peut répondre à cet appel à projets par le dépôt de dossiers de demandes de subventions dans le cadre de la rénovation de la piste du Complexe Vincendon,

DÉCIDE

Art. 1er – La commune de Saint-Chamond souhaite présenter l'opération suivante : La rénovation de la piste du complexe Vincendon.

Le coût total de ce projet est estimé à 1 032 000 € HT. Le taux de la subvention sollicitée s'élève à 20 % soit 206 400 €. Le démarrage de cette opération est programmé pour juin 2025.

Art. 2 – Un dossier de demande de subvention pour l'opération citée à l'article 1^{er} est déposé auprès de l'Agence Nationale du Sport pour solliciter une aide financière,

Art. 3 – La présente décision dont il sera rendu compte à la prochaine réunion du conseil municipal sera publiée et transmise au préfet de la Loire.

Art. 4 – Le directeur général des services de la commune et le trésorier, comptable de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Art. 5 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans les deux mois qui suivent sa notification. Le tribunal administratif de Lyon pourra être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Chamond, le 29 avril 2025



Le maire,
Axel DUGUA

